

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

(CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958)

NEUVIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 9 décembre 1992.

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 décembre 1992.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE <sup>(1)</sup> CHARGÉE DE  
PROPOSER UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI *de finances pour 1993*.

PAR M. ALAIN RICHARD,

Député,

Rapporteur général.

PAR M. JEAN ARTHUIS,

Sénateur,

Rapporteur général.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Le Garrec, député, président ;  
Christian Poncelet, sénateur, vice-président ; Alain Richard, député, Jean Arthuis, sénateur,  
rapporteurs.

*Membres titulaires* : MM. Philippe Auberger, Guy Bèche, Augustin Bonrepaux,  
Raymond Douyère, Gilbert Gantier, députés ; MM. Jean Clouet, Paul Girod, Jacques  
Oudin, Jean-Pierre Masseret, Robert Vizet, sénateurs.

*Membres suppléants* : MM. Alain Bonnet, Jean-Pierre Bouquet, Didier Migaud,  
Jacques Roger-Machart, Arthur Dehaine, Edmond Alphandéry, Fabien Thiémé, députés ;  
Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Ernest Cartigny, Emmanuel Hamel, Paul  
Loridant, Roland du Luart, Geoffroy de Montalembert, sénateurs.

Voir les numéros :

*Assemblée nationale* : 1<sup>ère</sup> lecture : 2931, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950 et T. A. 732.

2<sup>ème</sup> lecture : 3086.

*Sénat* : 1<sup>ère</sup> lecture : 55, 56, 57, 58, 59, 60 et T. A. 24 (1992-1993).

---

Loi de finances.

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 26 novembre 1992, M. le Premier ministre a fait connaître à M. Le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi de finances pour 1993.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

- *Membres titulaires :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Jean Le Garrec, Alain Richard, Philippe Auberger, Guy Bêche, Augustin Bonrepaux, Raymond Douyère, Gilbert Gantier.

• *Pour le Sénat :*

MM. Christian Poncelet, Jean Arthuis, Jean Clouet, Paul Girod, Jacques Oudin, Jean-Pierre Masseret, Robert Vizet.

- *Membres suppléants :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Alain Bonnet, Jean-Pierre Bouquet, Digier Migaud, Jacques Roger-Machart, Arthur Dehaine, Edmond Alphandéry, Fabien Thiémé.

• *Pour le Sénat :*

Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Ernest Cartigny, Emmanuel Hamel, Paul Loridant, Roland du Luart, Geoffroy de Montalembert.

La Commission s'est réunie le 9 décembre 1992 à 10 heures au Palais-Bourbon.

Elle a désigné :

M. Jean Le Garrec, en qualité de président, et  
M. Christian Poncelet, en qualité de vice-président.

Les Rapporteurs généraux, MM. Alain Richard et  
Jean Arthuis, ont été nommés Rapporteurs respectivement pour  
l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

\*  
\*            \*

En première lecture à l'Assemblée nationale, le texte  
considéré comme adopté en application de l'article 49, alinéa 3  
de la Constitution, comportait 115 articles.

Le Sénat, dans sa séance du 26 novembre 1992, a  
adopté une motion tendant à opposer la question préalable aux  
dispositions de ce texte en application de l'article 44, alinéa 3,  
du Règlement du Sénat.

L'ensemble des dispositions du projet de loi est donc  
soumis à l'examen de la Commission mixte paritaire.

\*  
\*            \*

Après avoir constaté qu'une position commune ne  
pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres, la  
Commission mixte paritaire a pris acte qu'aucun texte ne pouvait  
être proposé aux deux Assemblées.